

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....	10 fr.	Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 »	Six mois.....	7 »
Trois mois.....	4 »	Trois mois.....	5 »

PAYABLES D'AVANCE

## RÉDACTEUR EN CHEF : EM. LACROIX

Rédaction et Administration : Boite aux Lettres, 18, Rue d'Espagne — TUNIS

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'ADRESSE DU JOURNAL.

La PETITE TUNISIE ne paraît que le vendredi du 15 juin au 30 septembre

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 30

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis

Tunis, le 11 octobre 1894

## LA COLONISATION FRANÇAISE EN TUNISIE

La Tunisie a les faveurs de l'opinion publique en ce moment. Tous les yeux se tournent vers ce beau pays, dont on célèbre à l'envi la fertilité, la prospérité croissante et l'avenir merveilleux. Récemment la Commission du budget donnait à un de ses membres, M. Paul Doumer, mandat d'aller constater de visu ce qu'est devenue la Tunisie depuis l'établissement du Protectorat français. L'intelligent rapporteur du budget des Affaires Etrangères est revenu les yeux ensoleillés, le cœur gonflé de joie patriotique, et comme il a su voir et qu'il conte bien, le récit qu'il nous apporte est à la fois le témoignage sincère, l'exposé pittoresque de tout ce qui a été fait et la critique, atténuée par une indulgence voulue, de ce qui manque.

Certes, l'effort de ces dix dernières années a été énorme et les résultats obtenus ont été considérables. Les premiers Résidents généraux, MM. Paul Cambon et Massicault, tous deux empruntés au personnel de l'administration préfectorale ont, dans l'organisation des services du Protectorat, fait montré des qualités essentielles de l'administrateur, l'esprit d'initiative, le sentiment de la responsabilité. Sous leur impulsion, le Protectorat s'est établi sans secousse et solidement; l'indigène a pris confiance, le capitaliste français s'est risqué à des achats de terrains; la perception de l'impôt a été simplifiée, régularisée, moralisée; une réserve de plusieurs millions créée, grâce à une gestion financière rigoureusement prudente, parcimonieuse même; la justice française a été substituée à la juridiction consulaire et, dans une certaine mesure, aux juges musulmans; le mode de transmission de la propriété foncière a été entouré de garanties nouvelles, en même temps que dégagé de formalités longues et coûteuses; des travaux importants ont été entrepris: le port de commerce de Tunis a été nettoyé et aménagé; le port militaire de Bizerte, commencé depuis cinq ou six ans, est à la veille d'être achevé; des écoles nombreuses ont été ouvertes où des maîtres dévoués répandent dans la population arabe, avec l'étude de notre langue, les idées de la France.

L'œuvre commencée en 1882, par M. Cambon, suivie et développée par M. Massicault, continuée par M. Rouvier, le dernier Résident général, rendu à la diplomatie par un décret récent — cette œuvre est importante incontestablement et fait honneur à l'activité de ceux qui ont eu la mission de la diriger.

Est-ce à dire que tout soit aussi parfait qu'on se plaît à le dire, que l'optimisme dont sont empreints les rapports officiels sur la Tunisie ne soit pas un peu suspect, que les louanges dont retentit la presse officieuse ne soient pas quelque peu forcées, qu'il n'y ait pas d'ombre au tableau si enchanteur que les complai-

sants et les enthousiastes nous ont tracé?

Sachons voir la vérité et la dire. Deux faits graves crèvent les yeux. Depuis dix ans, la vicinalité tunisienne n'a pas progressé: les routes font défaut; les voies ferrées sont insuffisantes. Depuis que nous sommes installés en Tunisie, il n'a pas été ouvert à la circulation un kilomètre de chemin de fer.

Depuis dix ans, la colonie française est toujours peu nombreuse, tandis que la colonie italienne augmente annuellement: en 1893, elle s'est accrue de 4,000 individus; elle dépasse aujourd'hui le chiffre de 25,000 colons, répandus non seulement sur les côtes et les grandes villes, mais encore dans les campagnes.

Or, veut-on savoir ce que pense de cette situation un témoin oculaire, qui a toutes raisons d'être exactement renseigné? Voici comment il apprécie, dans le *Journal des Débats*, la présence de ces 25,000 Italiens?

C'est un danger pour l'avenir. Il ne saurait être question de leur fermer la porte; car leur main-d'œuvre à bon marché rend de grands services; mais il est bon de se rappeler qu'ils trouvent dès leur arrivée, une organisation qui les encadre et les enrôle, une presse qui les excite et les gourmande, des chefs qui accoutent le mot d'ordre et se font obéir. Sans doute le péril n'est pas imminent et n'est plus ce qu'il était jadis; la situation financière de l'Italie a mis une sourdine aux sentiments, et l'Union elle-même recommande de mettre de côté les revendications politiques. Ne nous laissons pas prendre cependant à ces bonnes paroles, et si les conseils que la presse italienne de la Régence donne à ses compatriotes, de faire la conquête économique du pays, ne cachent aucune arrière-pensée, en tous cas, profitons de l'accalmie heureusement survenue, pour introduire un contre-poids nécessaire et amener une population française capable non seulement par son intelligence, ses ressources, sa situation prépondérante, mais aussi par le nombre, de rendre vaines et stériles les agitations de l'avenir.

Le remède est indiqué, en même temps que le mal est signalé. Il est urgent d'aviser. Rien n'a été fait pour faciliter aux colons français leur établissement en Tunisie. Il semble vraiment que l'on redoute de les voir venir, car on n'a même pas tenté de les renseigner sur les avantages qu'ils pourraient avoir à y émigrer, sur les conditions qu'ils devraient remplir pour y prospérer, sur les moyens à employer pour y réussir. Il est grand le nombre des paysans de France, qui ont vaguement entendu ouï dire qu'il y a quelque chose à faire en Tunisie, qui disposent d'un petit capital et qui seraient désireux d'aller le faire fructifier sur le sol tunisien. Mais quand ils essaient d'en savoir plus long, ils ne trouvent personne à qui s'adresser; ni à Paris ni à Tunis, ni ailleurs. Les diplomates du ministère des Affaires Etrangères jugent indigne d'eux d'entrer en communication avec de simples émigrants, gens de rien, comme l'on sait; les agents du Protectorat sont peu nombreux et, débordés par le flot des correspondances, ils oublient de répondre; ailleurs on ne sait pas où on sait mal.

Ne serait-il pas temps de modifier cet état de choses défectueux? Il y a plusieurs mois, il a été proposé aux départements de l'Intérieur et des Affaires Etrangères d'organiser, d'accord avec les Colonies, un service mixte d'information en vue de

l'émigration française conçue, comme l'est à Londres, l'Office de la colonisation. Il est à peine besoin d'ajouter que ce projet n'a même pas été examiné par la direction des Protectorats du quai d'Orsay qui, sans doute, aura vu dans cette proposition, juste le contraire de ce qu'il y avait. Elle veut conserver dans ses attributions l'administration de la Tunisie; au moins pourrait-on exiger qu'elle se montrât plus soucieuse d'assurer complètement les services dont elle veut assumer la charge.

Nous ne voulons point lui contester ce qu'elle a pu faire d'utile en Tunisie; mais le public, qui a besoin d'être renseigné, se plaint avec juste raison, que le ministère des Affaires Etrangères et l'administration des Protectorats restent sourds à ses demandes. Pour nous, il est clair qu'il n'y a plus d'intérêt aujourd'hui à laisser la Tunisie dans les attributions d'un département qui n'est visiblement pas outillé pour préparer la colonisation agricole de la Régence par le peuplement français, et qui, en fin de compte, n'a pu produire quelque chose d'efficace qu'avec le concours des quelques fonctionnaires expérimentés qu'il s'est résigné à emprunter à d'autres départements.

Le rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies a été examiné récemment par la Commission du budget; le voyage de M. Doumer dans la Régence a eu précisément pour objet d'éclaircir cette question importante. Nous serions surpris que le délégué de la Commission du budget n'ait pas acquis, sur place, la conviction que l'heure de cette fusion nécessaire a enfin sonné.

Louis HENRIQUE.

Cet article que nous empruntons à la *Politique Coloniale*, à part quelques petites erreurs; peut-être voulues, exagérant les résultats obtenus sous l'administration de MM. Cambon et Massicault répète ce que nous ne cessons d'écrire à savoir que la direction des Renseignements est une direction... qui ne renseigne personne.

Elle sert à faire émarger, chaque mois, cet ex-journaliste qui ferait bien mieux de reprendre la plume qu'il laisse rouiller dans l'acier.

Mais, voilà! le journalisme rapporte moins que le fonctionnarisme et comme le désintéressement n'est pas précisément une des qualités du directeur de l'Agriculture, il garde sa place.

Quant au rattachement de la Tunisie au ministère des Colonies nous ne pouvons supposer que M. le député Doumer ait pu se laisser aller à dire que ce rattachement pourrait faire, quant à présent: il y a véritablement trop de questions diplomatiques que résoudre certainement mal le premier venu bombardé gouverneur.

Nous en avons eu la preuve avec M. Massicault qui n'a cessé, le pauvre, durant les six années de son administration, de commettre gaffes sur gaffes. Personne ne le niera et s'il faut les rappeler, pour l'éducation du public, nouveau venu en la Régence, nous n'hésitions pas à les rechercher dans notre colonne et à les publier.

Abord du paquebot Poste Général Chanzy le 13 octobre 1894.

Le sors à l'instant de la Cour d'appel d'Alger qui a, comme je m'y attendais, du reste, simplement et simplement confirmé le juge-

ment de défaut prononcé contre moi, en avril dernier, me condamnant à un mois de prison et cinq cents francs d'amende sur la plainte de M. Dolot commandant du Génie, à Tunis.

Si la loi ne m'interdisait de publier le compte rendu des débats, je m'étendrai longuement sur ce procès qui n'est pas encore terminé puisque je me suis pourvu immédiatement en cassation.

Dès le jeudi, 11 courant, en voyant la composition de la Cour, je me suis dit: « Mon pauvre ami, ton compte est réglé, tu n'y couperas pas! »

Et pourquoi me suis-je dit cela? Parce que j'avais aperçu, parmi les honorables conseillers, composant la 3<sup>e</sup> Chambre des appels correctionnels, un M. Augier, ancien président du tribunal de Guelma, que j'avais arrangé comme je sais quelquefois le faire, alors que j'étais journaliste dans cette ville. Je savais, par le sous-préfet de l'endroit, que M. Augier me vouait aux gémonies, que j'étais son cauchemar, sa bête noire, tant je le lardais d'épigrammes dans chacun des numéros de mon journal.

Ce conseiller aurait dû avoir, je ne dirai pas la pudeur, mais la délicatesse de se retirer, car j'aurais pu, comme c'était mon droit, du reste, le récuser et refuser de comparaître devant lui, tant je lisais sur son visage la satisfaction qu'il éprouvait de me voir à sa merci, après sept années.

Et effectivement, c'est lui seul qui emporta la condamnation; c'est lui qui appuya auprès de ses honorables collègues pour que je fusse condamné, malgré le désistement de l'avocat général qui ne prit point la parole.

Mes juges, en me condamnant, étaient loin de se douter que M. Augier et moi étions de vieilles connaissances....

Mais M. Augier n'a pas encore gagné tout à fait la partie, je l'espère, car, d'après un mien ami, avocat à la Cour d'appel d'Alger, il y a matière à cassation, et c'est probablement la Cour d'appel d'Aix qui dira le dernier mot dans cette affaire Dolot

Em. L.

## LE PORT D'ARMES

Lorsque le gouvernement interdit le port d'armes, il fit preuve de haute sagesse, car, réellement, l'insécurité empirait chaque jour davantage sur la Tunisie. Aussi est-ce avec une douce satisfaction que le public apprît cette mesure rassurante; la frayeur qu'inspiraient, à juste raison, les Siciliens et les Marocains ne pouvait que s'accroître de jour en jour, étant donnés les nombreux assassinats qui se commettaient dans tous les coins de la ville. Il fallait absolument mettre fin à cette inquiétude; on le comprit en haut lieu.

Aujourd'hui, cela se remarque aisément, les crimes deviennent plus rares; il est donc nécessaire de poursuivre rigoureusement toute personne armée non détentrice d'un permis. M. le contrôleur civil a délivré près de trois mille récépissés de déclaration de port d'arme, le nombre en serait plus élevé qu'il n'y aurait pas lieu de s'alarmer. L'autorisation de porter le revolver ne s'applique naturellement pas aux vagabonds. A notre avis, devraient seuls jouir de ce privilège, les colons, commis-voyageurs, commerçants que leurs occupations appellent au dehors. Une arme n'est pas inutile en route



et il est bon de se munir afin de pouvoir parer à toute éventualité.

Tout le monde se met d'accord sur ce point.

Mais ce qui nous exaspère, c'est de constater, parmi la population sicilienne de Tunis, une absolue désobéissance, une façon de moquerie. Croyez-vous que cette engance ignore le décret? Que nenni!

Les intéressants personnages qui la composent tiennent à constituer une bande réfractaire, ils veulent, envers et contre tous, garder le stylet à la ceinture et le revolver dans la poche. Voilà!

Eh bien! nous prétendons qu'il faut mâter ces caractères insoumis et les mettre sur le même pied que tous les Européens de Tunis. Le décret du gouvernement tunisien est on ne peut plus sage et opportuna et la preuve évidente, irréfutable c'est qu'il n'a soulevé aucune objection. Et comment pourrait-on vraisemblablement contester le but humanitaire de cette mesure? Et ce décret n'est-il pas l'expression fidèle des sentiments de tous ceux qui désirent partout la quiétude, un instant méconnue en nos parages?

Aussi ne saurait-on assez féliciter le gouvernement de son heureuse inspiration; seulement, pour mériter l'entière reconnaissance des Tunisiens, il devrait conserver une énergique attitude à l'encontre de gens qui se plaisent à faire des gorges chaudes de ses décisions et se montrer inexorable quant aux conséquences qu'entraînerait leur singulière bravade.

Il aurait vite raison de ces perturbateurs et chacun, nous en avons la ferme conviction, applaudirait de grand cœur à l'anéantissement de ces cyniques individus.

*Dixi.*

Le *Journal des Débats* nous apprend que, dans une de ses prochaines séances, la commission du Budget s'occupera de la question du rattachement du Protectorat de la Tunisie au ministère des Colonies.

Nous avons déjà, depuis longtemps, exprimé notre opinion et nous sommes heureux de la voir partagée par notre grand confrère parisien.

Il serait illogique au suprême degré de rattacher la Régence au ministère des Colonies parce que, comme nous l'avons dit il y a quelques mois, s'il surgissait une difficulté quelconque, elle serait certainement du ressort de la diplomatie et, partant, intéresserait directement le ministère des Affaires Etrangères.

Notre excellent confrère *Marine et Colonies*, dans un long article, a voulu nous convaincre en alléguant qu'il n'y aurait aucun inconvénient, pour le ministre des Colonies, à faire parvenir à son collègue des Affaires Etrangères l'incident diplomatique qui pourrait se présenter. Nous nous maintenons résolument, hardiment dans nos prétentions et nous réitérons que les affaires d'extrême délicatesse ne doivent point passer par plusieurs ministères. On évitera ainsi perte de temps et, chose impoitable et indéniable, on ne blessera personne.

Nous espérons que la commission du Budget agira consciemment car cette question, à notre avis, mérite une attention sérieuse.

## A PROPOS DE LA GARE DE BIZERTE

Il y a quelque temps, un de nos ingénieurs de la direction des Travaux Publics, a voulu visiter la ligne de Bizerte qui, entre parenthèses, doit être livrée le 22 octobre prochain au service de l'exploitation de la Cie du Bône-Guelma.

En arrivant à Bizerte, tellement tout a été fait mesquinement à cette station, il ne put s'empêcher de pousser l'exclamation suivante que nous garantissons authentique: « C'est ça la gare de Bizerte! »

Jugez un peu de ce que nous dirions, nous, si les ingénieurs eux-mêmes n'en sont pas contents!

En tous cas, nous savons aujourd'hui qu'il n'y aura pas de marquise à la gare de Bizerte, l'éminent ingénieur qui a nom Michaud ayant oublié d'en prévoir une; mais si une faute a été commise par le

prédécesseur de M. Pavillier, il appartient à celui-ci de la réparer et non pas aux frais du gouvernement, mais à ceux de la Société des Batignolles, cette pieuvre du Bône-Guelma, qui a réalisé, dans cette construction de la ligne de Bizerte, des bénéfices que nous n'hésitons pas une seconde de taxer de **scandaleux**, comme elle est en train encore d'en réaliser d'autres, dans la construction des nouvelles lignes à voie étroite d'Hammain-el-Lif à Menzel-bou-Zelfa, Nebaul, Sousse, etc., etc.

Mais, pour celles-ci, nous nous proposons de donner très exactement les prix de revient du kilomètre, matériel compris. Nul doute que le public sera édifié sur cette société dont la Tunisie est une bonne grosse vache à lait, comme elle n'en trouvera plus. Il est permis à une société d'avoir des bénéfices, mais point aussi exagérés que ceux de la Société des Batignolles, car enfin, après tout, c'est la Cie du Bône-Guelma qui en souffre, car celle-ci est obligée de faire faire à ses frais les réparations nécessitées par la construction défectueuse des lignes construites par les Batignolles et acceptées à la légère par des commissions complaisantes, composées en majeure partie d'amis.

En ce qui concerne la ligne de Bizerte, la commission de réception n'est pas encore passée, fort heureusement, et nous espérons qu'elle refusera *impitoyablement* une ligne qui a été construite en dépit du bon sens, qui a été faite à l'économie malgré le prix élevé que paie le gouvernement tunisien.

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer:

Tunis, le 6 octobre 1894.

Monsieur Lacroix, Rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*, à Tunis.

Confiant en votre courage à signaler les abus et surtout les concussions, sous quelles formes qu'elles se présentent, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander, par la voie de votre estimable journal, si la municipalité de Tunis paie les employés de la Voirie pour faire les affaires et tenir les écritures de particuliers peu recommandables et ce, au détriment de la chose publique?

Ainsi le nommé X..., de la Voirie, est l'homme d'affaires d'un propriétaire d'une maison à gros numéro, propriétaire qui est, en ce moment, sous la coupe de la Voirie pour la démolition d'une partie de sa maison de la rue.... des Vierges folles.

Veuillez agréer, etc.

Signé U. C.

## LES HUILES DE TUNISIE

Au cours de l'année 1893, les ministères de la Marine et de l'Agriculture avaient chargé une commission spéciale de déterminer de nouveaux procédés d'analyse — les anciens ayant été reconnus souvent fautifs — pour vérifier la pureté des huiles achetées par le gouvernement, procédés applicables aussi à la répression judiciaire des fraudes.

Cette commission était composée de MM. Achille Müntz, directeur des laboratoires de l'Institut agronomique; Ernest Milliau, directeur du laboratoire d'essais techniques de Marseille, et Charles Durand, directeur du laboratoire central de la Marine.

Or, on sait que M. Milliau, dont le nom est connu dans la science agronomique, a démontré, d'une manière irréfutable, que les anciens procédés d'analyse des huiles étaient radicalement faux, puisque les huiles de Tunisie, *bien que pures*, accusaient par ces procédés, la présence de l'huile de sésame!...

Nous trouvons à ce sujet, dans les bonnes feuilles du rapport de M. Louis Henrique, commissaire spécial des colonies françaises de l'Algérie et de la Tunisie à l'exposition de Chicago, les intéressants détails suivants:

« Après dix années de patientes recherches et de laborieuses études, M. Milliau a posé les bases nouvelles de l'analyse des huiles. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen détaillé du procédé de M. Milliau nous ne pouvons que renvoyer les intéressés au rapport que ce savant adipologue a adressé à M. le ministre de l'Agriculture (mars 1890). Il est utile cependant d'indiquer, passant,

que ce chimiste distingué, aujourd'hui directeur du laboratoire des essais officiels à Marseille, opère ses réactions, non pas sur l'huile elle-même, produit essentiellement variable avec les sols, les espèces et les modes de cultures des plantes d'origine, mais bien sur les acides gras qui en dérivent, ceux-ci ayant toujours la composition chimique pour le même genre.

« M. Milliau traita ainsi les huiles d'olive tunisiennes par l'acide chlorhydrique sucré et par l'azotate d'argent, et n'obtint pas de coloration, alors que 200 d'huile de sésame et de coton, ajoutés à ces mêmes huiles, donnaient des teintes roses et brunes caractéristiques. Une démonstration aussi évidente devait éclairer la question d'un jour tout nouveau. La belle découverte de M. Milliau a été solennellement reconnue par l'Académie des Sciences et récompensée par la Société d'Encouragement, qui a attribué à son auteur une médaille d'or. Ces sanctions officielles ont classé les méthodes de M. Milliau dans le monde entier; elles sont aujourd'hui employées, non seulement en Europe, mais en Amérique, où l'habile chimiste en a démontré l'excellence et l'efficacité, dans une série de conférences faites au cours de sa mission à l'exposition de Chicago.

« Grâce à cette découverte importante, M. Milliau avait rendu un service signalé à la Tunisie, menacée jusqu'alors dans sa prospérité par la suspicion qui s'attachait à la pureté de ses huiles (rapport à M. le ministre, du Résident général de France à Tunis, en date du 9 mai 1892). C'est, en effet, à partir de cette époque que les huiles de la Tunisie ont pu lutter, avec succès, contre les produits similaires de l'étranger, ont trouvé des débouchés très importants sur le marché de l'Amérique du Nord, grâce à l'active propagande faite en leur faveur par M. Milliau, au cours de sa mission, et sont entrées dans les approvisionnements de la Marine française et de divers autres administrations de l'Etat, pour des quantités très considérables. »

Or, la commission dont nous venons de parler, a pris pour principale base de ses travaux les découvertes de M. Ernest Milliau en matière d'analyse et de vérification des corps gras et elle vient de faire parvenir son rapport aux administrations intéressées.

Le nouveau règlement qu'elle a élaboré aura pour effet, non seulement de prémunir l'Etat et le public contre les falsifications plus nombreuses, mais aussi de garantir le commerce loyal, trop souvent soupçonné, en raison de l'imperfection des méthodes antérieures de vérification. C'est ainsi notamment que, grâce à ce règlement, l'admission en France des huiles de Tunisie ne sera plus entravée comme par le passé, ce qui permettra à la métropole de demander à la Régence la majeure partie des 17 millions de kilogrammes d'huile d'olive que la France achète chaque année à l'étranger.

La question est des plus importantes pour la Tunisie, pays producteur d'huile par excellence, actuellement, comme dans le passé.

« La Tunisie, dit M. Henrique, dans le rapport déjà cité, a été, dès l'antiquité, le pays producteur de l'huile par excellence, comme l'Algérie était le grenier de l'Europe; les nombreux vestiges d'huileries, que l'on retrouve dans la région, en sont la preuve concluante. Sur un parcours de 34 kilomètres, par exemple, de Kasserine à Sbeïlla, on ne rencontre pas moins de trente-deux huileries en ruines. Pendant la période d'occupation par les Romains, la Tunisie a joui d'une prospérité attestée par des ruines grandioses, restes parlants de vastes cités, de centres industriels considérables. Les Romains n'avaient pas hésité à faire produire au sol de la Tunisie ce qu'il pouvait donner; la seule culture qu'ils aient pratiquée est celle de l'olivier, dont les racines profondes vont chercher au fond du sol l'humidité qui leur donne la vie, et cette culture avait été si fructueuse qu'elle a enrichi toute la contrée. L'invasion des Arabes au XI<sup>e</sup> siècle fit de la Tunisie un désert aride. Les immenses forêts d'oliviers furent ravagées et le pays ruiné du même coup. La richesse principale de la Tunisie est la culture de l'olivier, c'est une vérité démontrée. Depuis l'occupation française, les faits prouvent surabondamment que la fortune économique de la Régence est entièrement due au développement de la culture de l'olivier. Grâce aux travaux d'irrigation entrepris sous la direction des ingénieurs du Protectorat français, les terres ont donné des résultats dépassant toutes prévisions, et la production de l'huile d'olive augmente en Tunisie dans des proportions inusitées, alors qu'elle diminue tous les ans progressivement

en Provence. Ce n'est point sur le sujet que de rechercher les causes de cette évolution économique, qui se manifeste par des effets inverses en France et en Tunisie. Les cultivateurs de Provence ont une tendance à délaissier, de plus en plus, la culture de l'olivier; c'est un fait constant facile à expliquer.

La croissance très longue ne demande pas moins de quinze années, avant que l'arbre donne un produit rémunérateur; il n'est en plein rapport qu'au bout de vingt années. De plus; les conditions climatiques se sont sensiblement modifiées; les saisons ont subi des perturbations qui ont rendu la culture de l'olivier très aléatoire sur certains points. Enfin, avec les voies de communication qui se sont multipliées, les moyens de transport sont devenus plus faciles, les déplacements plus fréquents; le cultivateur provençal a été amené fatalement à demander à la terre des produits plus rapides et des bénéfices mieux assurés. Il les a cherchés dans la culture des arbres fruitiers de la famille des rosacées (amandiers, abricotiers, pêchers, pruniers); il les y a trouvés, grâce à la consommation, chaque jour plus active, des grandes villes qui absorbent, pour leur alimentation, des quantités de plus en plus considérables de fruits frais ou secs, et qui offrent, par suite, un prix de plus en plus rémunérateur. Ailleurs, quand l'eau était abondante, les plantations d'oliviers se sont peu à peu transformées en prairies naturelles, ou bien en jardins à primeurs, comme aux environs de Marseille, où le canal de la Durance apporte la richesse.

« Un coup sensible a été porté à l'industrie de l'huile en France par l'introduction des huiles comestibles de coton et d'arachide; dans la région du nord, l'huile d'olive n'était pas appréciée à cause de son goût particulier et bien que les huiles de graine n'eussent pas la délicatesse, l'onctuosité et les qualités de l'huile d'olive, elles ne tardèrent pas à lui être préférées par la masse des consommateurs, à cause du prix inférieur auquel les mélanges d'huile d'olive et de graine sont vendus, sous le nom trompeur d'*huile d'olive*.

« La Tunisie devait bénéficier et a effectivement bénéficié de cette situation, exceptionnellement défavorable des producteurs de Provence. Elle a, depuis 1881, pu entrer en concurrence avec l'Italie et l'Espagne pour l'approvisionnement de la France, surtout en ce qui concerne les huiles d'olive industrielles. »

Seule, la vérification défectueuse de la pureté des huiles; dont nous avons parlé plus haut, portait entrave à cette prospérité.

Aujourd'hui, grâce aux nouveaux procédés de M. Milliau, cet obstacle n'existe plus.

Monsieur le Commissaire central devrait bien recommander à ses inspecteurs ainsi qu'à ses brigadiers, amateurs des lupanars de la rue El-Mekhtar, d'avoir la pudeur de ne point s'afficher, dans la salle publique, à boire ainsi qu'à jouer aux cartes, avec les donzellés de ces lieux malsains.

Il paraîtrait que l'un de ces policiers serait le protecteur d'une des maîtresses d'un de ces bouges infects, ce qui est le bouquet.

A Monsieur Balossy de s'en assurer et de nettoyer ses écuries d'augias, si ce que nous avançons est vrai.

## Échos Tunisiens

### Les affaires

On se plaint chaque jour plus amèrement du marasme général des affaires à Tunis.

Décidément, dans le commerce, tout n'est pas couleur de rose; l'agriculture souffre aussi de son côté, d'une souffrance moins intense sans doute. Nous n'avons certes pas des idées pessimistes à répandre, mais devant l'inquiétude unanime, il serait par trop absurde, voire coupable d'assurer que tout est pour le mieux dans la Régence.

Les récoltes ont cependant été très satisfaisantes cette année; à quelle cause attribuer la somnolence présente? La question est posée; qui donc peut la résoudre?

M. René Millet, notre nouveau Résident général arrivera incessamment en notre ville. Nous avons confiance en lui



car on nous l'a représenté comme un administrateur capable et surtout fort énergique.

La situation est singulièrement tendue; il s'en rendra compte d'ailleurs dès les premiers jours.

Patientons, car à l'horizon peut apparaître, tout à coup, une nouvelle ère de prospérité.

### A la Municipalité

Nous recevons des plaintes des habitants de la rue de l'Algérien, au sujet de l'orifice de l'égout qui se trouve devant le N° 18 de cette rue.

Il paraît que toutes les familles siciliennes qui demeurent dans les environs viennent le soir, vider leurs pots de chambre en cet égout ce qui dégage une odeur qui ne sent pas précisément ni la rose ni le lubin.

La municipalité devrait bien, si elle ne peut faire boucher cet égout par une grille faire dresser quelques bons procès-verbaux contre les délinquants!

Qu'ils aillent vider leurs pots ailleurs!

M. Vincart, le sympathique directeur de la Société des Tramways, nommé Consul général de Belgique, en notre ville, a résilié ses fonctions de directeur des Tramways.

Son successeur arrivera sous peu de jours à Tunis.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

### Compagnie de navigation mixte

Le vapeur *Tafna*, capitaine Brun, partira directement pour Marseille le samedi 20 octobre 1894, à six heures du soir.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, de Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

### Théâtres

Le public tunisien n'aura pas à se plaindre cet hiver, car les distractions ne vont point lui manquer. MM. Seigle et Donchet, nous assure-t-on, ont formé une troupe composée d'excellents artistes et les débuts, au théâtre Français, sont fixés au 1<sup>er</sup> novembre. Ce n'est réellement pas trop tôt, vu que l'existence, à Tunis, devient d'une exaspérante monotonie.

Outre les représentations données sur la scène principale, nous aurons de grands concerts au théâtre Cohen.

M. Strino, bien connu en notre ville, parmi la population italienne surtout, s'est également mis à la tête d'une phalange d'artistes. Nous croyons savoir que la troupe de M. Strino représentera essentiellement l'opéra, sur la scène agrandie du « Jardin d'Hiver ».

Nous souhaitons, en toute sincérité, une pleine réussite à toutes ces vaillantes entreprises.

A l'instant nous apprenons que la troupe Seigle, composée de 117 personnes, est arrivée à Tunis par le *Tafna*, de la Compagnie mixte.

### Petite Correspondance

M. T... à Tunis. — Nous ne pouvons insérer ce que vous nous avez adressé. Pour cette fois la *Petite Tunisie* ne se montre pas « bonne fille » pour employer votre expression.

Etude de M<sup>e</sup> F. SOULET, huissier à Tunis.

### VENTE

par autorité de Justice

Le DIMANCHE VINGT-UN OCTOBRE 1894, il sera procédé par les soins de MM. les Commissaires priseurs de Tunis, à la salle des Ventes, rue de Danemark, à la vente aux enchères publiques de :

**Ammodès, guéridons, chaises, fauteuils, tables, buffet, tableaux, pendules, un lot faïence et verrerie, etc.**

Au comptant. frais en sus.

L'huissier poursuivant,  
F. SOULET

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

### GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE

Wagner et Aichein

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité: Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

### CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL

### COMMISSION-EXPORTATION

Rue de l'Église  
et 4, impasse Mousmar-el-Casha, 4

TUNIS

### A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ entre la Manouba et le Bardo.

UN BREAK en bon état, avec deux chevaux et harnachements.

Une MAISON sise en ville.

Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal

5 Médailles d'or -- Grand Diplôme d'honneur, Paris 1899

### Demange frères & Alioth

PROPRIÉTAIRES-INDUSTRIELS

### PAU, SOUSSE, BORDEAUX Huiles d'olive de Tunisie

GARANTIES PURES DE TOUT MÉLANGE  
Expédition en colis postaux  
de 5 kilos en Tunisie, Algérie,  
Corse, France et à l'Étranger

Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 KILOS

S'adresser pour toutes les commandes à M. Paul NADAL  
représentant pour la Tunisie, 13, rue d'Allemagne, Tunis.

Envoi franco d'échantillons sur demande

### EAU-DE-VIE de VIN vieille

60 cent. le litre POUR FRUITS 60 cent. le litre

REICHENBACH

Rue de Constantine près de l'Imprimerie Rapide,

Couturière Parisienne

M<sup>me</sup> DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

COSTUMES DE SOIRÉE — TRAVESTISSEMENT

### FIÈVRES

Toutes les fièvres les plus rebelles, paludéennes, périodiques ou coloniales, intermittentes ou remittentes, sont miraculeusement et sûrement guéries en 3 jours sans crainte de rechute et sans quinine par l'emploi d'un seul flacon de l'ANTI-FIÈVRES ROBERT du Dr Delmas, ex-médecin major de 1<sup>re</sup> classe, officier de la Légion d'honneur. Envoi franco contre mandat-poste de 10 francs adressé à M. ROBERT, rue de Maubeuge, 11, Paris. Vente toutes Pharmacies.

### AU BASSIN D'ARCACHON

Rue d'Italie n.

Par tous les courriers, grand arrivage d'Huitres

de Marennes, Arcachon, Cancale, etc.

Pelleterie et Plumes

M. BLANC, naturaliste

16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

### CORDONNERIE TOULOUSAINE

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, rue Al-Djazira, Tunis

### PÉTROLE ATLANTIC

garanti 1<sup>re</sup> qualité

Véritable Pétrole américain de Philadelphie

sans fumée

### CHARBONS BRIQUETTES

Braisettes industrielles

GROSSES BRAISSETTES

1<sup>re</sup> marque

VENTE en GROS et DEMI-GROS

Pour tous renseignements s'adresser à M. V.-J. FARGSON, 3, rue Bab-el-Khadra (ancienne maison Pisani).

### ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR des CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?



SI OUI Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méconnu. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons le portrait de la Reine Victoria. — Entrepôt: 22, rue de Valenciennes, PARIS.

Envoi franco sur demande. — Prix des flacons contenant détails et renseignements.

### Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. Th. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrement, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrances de chèques, ouvertures de crédit, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

DÉPÔTS A VUE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 20/0.

DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit des fonds à échéances fixes; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement:

De 1 an à 2 ans 3 0/0  
De 3 ans à 4 ans 3 1/2 0/0  
De 5 ans et au delà 4 0/0

### Grand Hôtel de Paris

Le plus grand de Tunis.

Entièrement meublé et remis à neuf

M. J. AUDEMARD a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 5 août 1894 il est seul propriétaire de l'Hotel de Paris.

Prix particuliers pour MM. les voyageurs et colons. — Socialité pour noces, banquets et soirées avec location de matériel. — Pension de premier ordre.



GRANDS MAGASINS DU

### Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'HIVER, sur demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>e</sup>

PARIS

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Services des expéditions pour la Tunisie: Envoi franco de port à partir de 25 francs jusqu'à Tunis et dans tous les ports de la Tunisie.

CORRE-POSTAUX. — Toute commande de 25 fr. payée par avance, dont l'envoi peut être fait en un seul colis, est envoyée franco de port jusqu'à destination, dans toutes les localités desservies par Colis-Postaux.

### Grand Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI

Rue de l'Église, 4.

### GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe

Prix: 1 fr. 50 le litre. — On porte à domicile

### HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Bœuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs

Dans toutes les pharmacies.

Se défier des Contrefaçons

DÉPÔT: PHARMACIE NÉE

### Maison Veuve G. BARBERA

MARCHAND-TAILLEUR, CIVIL & MILITAIRE

Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés

DE LA SAISON

pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

### Compagnie Générale d'assurances

CONTRE LES

Accidents de toute nature

COMPAGNIE ANONYME Fondée en 1876

CAPITAL SOCIAL 3,000,000

LE QUART VERT

Pour tous renseignements: S'adresser à M. Néron, agent général pour la Tunisie, 35, rue Al-Djazira, Tunis.

On demande des sous-agents dans les principales villes de la Tunisie et des courtiers pour Tunis. Inutile de se présenter sans sérieuses références.

### HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Bœuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et rafraîchir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPÔT: à la Pharmacie E. NÉE

### MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION:

38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasba,  
12, rue Kachachine.

Domaine POTIN

### CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS

Dépôt: près de la gare française

Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C<sup>e</sup>, bureaux: à l'entrepôt du domaine, rue de Portugal.

### FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchiennes-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressées. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI

TUNIS. — 43, rue des Glacières, 43. — TUNIS

Le Gérant: Em. LACROIX

TUNIS — Imprimerie Omessa, 18 bis, rue d'Espagne



**Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif**

		HORAIRES DÉPARTS						
ALLER	TUNIS.....	Départ.	5 10	7 10	11 15	4 15	6 00	7 45
	HAM.-EL-LIF.....	Arrivée.	5 40	7 40	11 45	4 45	6 30	8 15
RETOUR	HAM.-EL-LIF.....	Départ.	5 50	7 50	1 15	5 00	6 45	10 45
	TUNIS.....	Arrivée.	6 20	8 20	1 45	5 30	7 15	11 15

Dimanches et jours fériés départ de Tunis : 2 15 et 10 00  
départ de Ham.-el-Lif : 3 15 et 9 15

**P. Delalande**

Représentant, 6, rue d'Angleterre, TUNIS  
SOCIÉTÉ DES GRANDES CAVES DE BORDEAUX : COGNACS & EAUX-DE-VIE  
Fontes d'art et d'agrément : Gasnes, Paris  
Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)  
Ozonateur, désinfecteur automatique  
Étiquettes de luxe pour liquoristes : Pichot, de Paris.  
Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue d'Angleterre, Tunis.

Chauves ! Bénissez-moi !

GRACE A MA MERVEILLEUSE

**Lotion Pilogène de Mesmer**

Il ne tient qu'à vous de recouvrer rapidement vos cheveux

100,000 fr.

100,000 fr.

seront offerts à celui qui prouvera l'inefficacité de son traitement. — Arrêt instantané de la chute des cheveux.

Repousse certaine, rapide et opulente même après les maladies qui entraînent la chute inéluctable des cheveux, telles que : la Chlorose, la Siphilis, l'Accouchement et en général les maladies aiguës.

Succès aussi complet après l'Eczéma, l'Impétigo, l'Acné sébacée, le Psoriasis, le Pityriasis, la Pliquie, la Pélade, etc.

Entretien et beauté de la chevelure. — Prix du flacon : 4 fr.

Envoi contre mandat-poste adressé à A. LAUGIER chimiste Membre diplômé et Médaille de première classe de l'Institut Européen Successeur de Mesmer.

PARIS — 6, rue Labie — PARIS

**GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE**

Aimé EYRIÈS

TUNIS — 24, rue d'Italie, 24 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

**CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE**

Société anonyme  
CAPITAL : 10,000,000  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à terme. — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

**FABRICATION FRANÇAISE**

de serrures et combinaisons

**POUR COFFRES-FORTS**

simples ou incombustibles

(FORESTIER Frères (Vainos))

Seul dépositaire pour la Tunisie

A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

**MESSAGERIES FRANÇAISES**

DEMANGE et Cie

Service quotidien régulier

**ENTRE TUNIS-SOUSSE & VICE-VERSA**

Service des Dépêches, Transports des Voyageurs de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse, au Café du Commerce.

Maison Pierre AUVIN. — Tunis

**MARBRES BRUTS ET OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

**CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS**

Articles de fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne. — Vastes entrepôts : rue d'Italie

N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose de travaux.

**MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION**

A. PETOLAT, à Dijon

Fonderies et Ateliers de Construction

**VENTE ET LOCATION**

Succursale à Tunis

La maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout MATÉRIEL et OUTILLAGES nécessaires aux travaux publics.

Adressez la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

**AU CADRAN UNIVERSEL**  
CHARLES KLOTH

TUNIS — 17, Avenue de France, 17 — TUNIS

Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc., et

**FER QUINA BISLERI**

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE ??

VOLETE LA SALUTE ??



STOMACHIQUE RECONSTITUANTE  
de Felice BISLERI  
MILAN  
Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.



**L'EAU**

de la R. Sergente Angelica de NOCERAUMBRA, légère gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et décollées par les principales céirftblés médicales la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNIS

**COMPAGNIE ALGÉRIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital 15 millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0 — Bons de caisse, bons à un an et deux ans, 3 0/0 ; bons à trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; bons à cinq ans, 4 0/0.

**BANQUE DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons, Reports. — Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, Avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23<sup>a</sup>, rue Al-Djazira (ancien local. — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?  
Avez-vous des Pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. C'est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS  
Env. fr sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Se trouve à Tunis, au Magasin Général, 22, avenue de France

**Crédit Foncier et Agricole d'Algérie**

Société anonyme - Capit. 30 millions

**SUCCURSALE DE TUNIS**

8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

**MANUFACTURE DE CARREAUX DE FAÏENCE**

Fourmains-Tourquin  
à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU BOULONNAIS**

Travaux en Ciments

Cuves à vin, enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul GAILLARD architecte, représentant

Bureau et cabinet d'échantillons Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

Demander partout

**"L'APÉRITIF BELLOT"**

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, distillateur à Tunis

Rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de **VICHY**  
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départ de Tunis

<b>Lundi</b>	A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. A 4 heures soir pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba et Tripoli. — Retour par les mêmes escales.
<b>Mercredi</b>	A 3 heures du soir : pour Marseille direct.
<b>Jeudi</b>	A 3 heures du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès Djerba et Tripoli. — Retour par les mêmes escales.
<b>Vendredi</b>	A 3 heures du soir : pour Marseille direct.
<b>Samedi</b>	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.